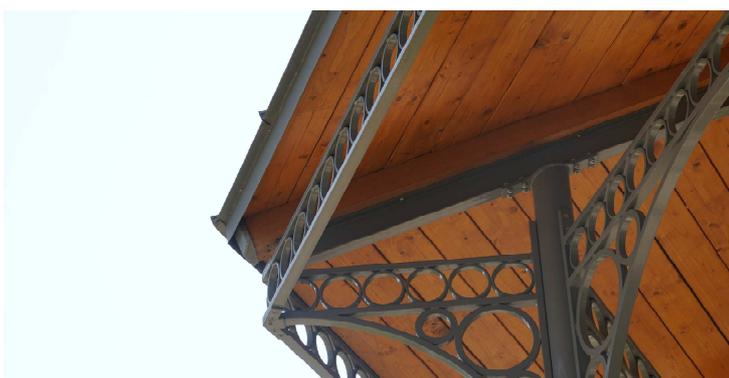




Modification n° 3 du PLU

Avis des services extérieurs



Vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
n°A2022/93 du 9 septembre 2022

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,


Christian GATARD.

35 rue Eugène Gouin - CS 60018 - 37320 Fondettes
02 47 88 11 11 / Fax : 02 47 42 29 82
Courriel : mairie@fondettes.fr
Site internet : www.fondettes.fr

SERVICES EXTÉRIEURS CONSULTÉS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU DE FONDETTES

Notifié le 22 juillet 2022, à :

SERVICE	AVIS
Préfecture d'Indre-et-Loire - services de l'Etat	
Conseil régional Centre Val de Loire	
Conseil départemental d'Indre-et-Loire	4 août 2022
Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT)	12 août 2022
Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire	
Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire	
Syndicat des mobilités de Touraine	18 août 2022
Ville de Fondettes	

M2ST - Tours Métropole Val de Loire		
Date : 12 AOUT 2022 - LA		
Destinataire	Attrib	Info
TC	X	

TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

POLE INGENIERIE ET PARTENARIATS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

TOURS, le 04 AOUT 2022

Tours Métropole Val de Loire
Monsieur Frédéric AUGIS
Président
60 AVENUE MARCEL DASSAULT
CS30651
37206 TOURS CEDEX 3

M2ST - Générale - Tours Métropole Val de Loire		
Date : 11/08/2022 0933		
Destinataire	Attrib.	Info
DAU	X	
F. CHARNASSE		X

Objet : Avis du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fondettes

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 26 juillet 2022, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental, sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fondettes.

Après avoir pris connaissance du projet, qui porte sur :

- la création d'un secteur spécifique Af dans le PLU (zonage et règlement) afin de permettre le projet de restructuration du lycée agricole sur le site de la ferme du Grand Barré, dont l'objectif est d'améliorer les conditions d'élevage et de bien-être des animaux et d'optimiser les conditions pédagogiques,
- le développement de certaines activités en zone agricole A (nouvelle stabulation, nouvelle fumière et une fosse),

Le Conseil départemental émet un avis favorable sur le projet de modification n°3 PLU de la commune de Fondettes.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente
Par intérim

Nadège ARNAULT



Dossier suivi par : Mme Caroline MARTENOT et M. Raphaël SICOT
Mail : c.martenot@tours-metropole.fr et r.sicot@tours-metropole.fr
Tel : 06.30.49.43.45

Monsieur le Président
Tours Métropole Val de Loire
60 avenue Marcel Dassault
37200 TOURS

A Tours, le 12 août 2022

Objet : Avis sur le projet de modification n°3 du PLU de Fondettes

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 26 juillet 2022, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle a été notifié du projet de modification n°3 du PLU de Fondettes.

Le projet souhaite faire évoluer le document, approuvé le 30 juin 2015, pour permettre la restructuration et développement du site d'exploitation du lycée agricole de Fondettes pour améliorer les conditions d'élevage et faciliter les conditions pédagogiques.

Ce site comprend au total 6757m² d'emprise au sol, dont 3192m² de constructions nouvelles à usage agricole, nécessitant une modification du PLU.

En effet, le PLU doit être modifié afin d'augmenter les possibilités de constructions sur le site du Grand Barré, en faisant passer le zonage du site en zone Af, à la place de la zone Ad actuelle.

L'analyse du projet de modification ne permet de relever aucune incompatibilité avec le SCOT de l'Agglomération Tourangelle, le projet étant en particulier compatible avec les prescriptions du chapitre « Faire de l'espace agricole un pilier de l'organisation territoriale » (DOO, p. 16 à 19).

Le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle :

Vu le Code de l'Urbanisme ;

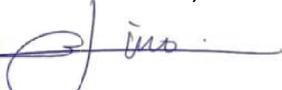
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle approuvé le 27 septembre 2013 ;

Vu le projet de modification n°3 du PLU de Fondettes, reçu le 26 juillet 2022 ;

Emet un avis favorable au projet de modification n°3 du PLU de Fondettes.



Le Président,


Benoist PIERRE

Syndicat des Mobilités de Touraine

Le Président,

Tours Métropole
Val de Loire

19 AOUT 2022

COURRIER ARRIVEE

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE
VICE-PRESIDENT DELEGUE
Christian GATARD
60 AVENUE MARCEL DASSAULT
BP 30651
37206 TOURS CEDEX 3

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

Dossier suivi par Agnès THIBAL

☎ 02.47.80.12.00.

Mèl : mobilites@mobilites-touraine.fr

Nos Réf : n°306-22/AT-ABA

Tours, le 18 AOUT 2022

**Objet : Avis sur la modification du plan local d'urbanisme
de FONDETTES**

Monsieur le Vice-Président,

Cher Christian,

Par courrier en date du 16 juin 2022, vous avez sollicité l'avis du Syndicat des Mobilités de Touraine en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Fondettes.

Cette modification concernant le secteur du Grand Barré n'appelle pas de remarques particulières de notre part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président Délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Agnès

Le Président,



Wilfried SCHWARTZ